

**A travers son action quotidienne, le Conseil général affirme depuis des années sa préoccupation pour le développement durable. Les actions actuellement entreprises (plan climat énergie, déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, étude sur la méthanisation, etc) vont encore renforcer son action dans ce domaine.**

Afin d'encourager l'ensemble des Sarthois à agir dans le même sens, la collectivité organise un concours intitulé « Grand Prix du Développement durable ». Il vise à récompenser des initiatives qui participent à un développement responsable de notre territoire. Un thème différent est proposé chaque année.

**Pour cette 7<sup>e</sup> édition, le thème retenu est « L'économie circulaire ».**

Extraire, produire, utiliser, jeter ; ce modèle de consommation n'est plus viable dans un monde dont les ressources ne sont pas infinies. Pour préserver ces ressources et économiser l'énergie, il est nécessaire de

prolonger la durée de vie des produits que nous fabriquons et utilisons.

Dès sa conception, un objet doit être prévu pour durer, être réparé et recyclé en fin de vie. Mais ce sont aussi nos comportements qui doivent changer. Réparer, partager, entretenir, réemployer, recycler, autant de façons simples de prolonger la durée de vie d'un objet et de limiter son impact sur l'environnement.

Dans le cadre de son Plan Climat Energie, le Conseil général a intégré ces pratiques dans sa politique d'achats.

Particuliers, associations, entreprises, collectivités, chacun peut contribuer au changement. C'est l'addition de ces initiatives qui fera évoluer notre société vers une nécessaire sobriété.

Tous les efforts sont les bienvenus, toutes les initiatives méritent d'être encouragées, toutes les bonnes idées doivent être diffusées. C'est pourquoi le Conseil général organise le Grand Prix du Développement durable.

Ce concours vise à récompenser des actions réalisées ou des projets en cours.

**Il s'adresse à trois catégories de participants :**

- les particuliers et associations,
- les établissements scolaires et collectivités,
- les très petites entreprises (jusqu'à 100 salariés).

**Chaque catégorie sera dotée de trois prix : 2 000 €, 1 500 € et 1 000 €, attribués par un jury.**

**Retrait des dossiers d'inscription** sur [www.cg72.fr/developpementdurable.asp](http://www.cg72.fr/developpementdurable.asp) ou sur demande auprès de la Mission Développement durable du Conseil général - Tél. : 02.43.54.73.45 - messagerie : [developpement.durable@cg72.fr](mailto:developpement.durable@cg72.fr). **Date limite de dépôt des dossiers :** 31 janvier 2015.

Le règlement complet peut être consulté sur le site du Conseil général à l'adresse [www.cg72.fr/developpementdurable.asp](http://www.cg72.fr/developpementdurable.asp)

7<sup>e</sup>  
**Grand Prix du  
développement durable**

**L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**